



UNSA-Infos - Numéro 500 - 26 janvier 2010

<http://www.unsa.org/>

Réforme des retraites : un débat très mal engagé

Communiqué du 21 janvier 2010

Le gouvernement a annoncé une nouvelle réforme des retraites en 2010.

Depuis quelques semaines, et avant même que les discussions ne soient commencées, les petites phrases, concessions, reculades se succèdent, que ce soit sur l'âge de départ à la retraite ou sur l'alignement du système de retraite des fonctionnaires sur les salariés du privé qui entraînerait mécaniquement une forte diminution des pensions servies. Tout cela augure mal du résultat des négociations à venir.

Pour l'UNSA, on ne rentre pas en négociation en commençant par annoncer des concessions. L'UNSA entend donc rappeler les bases sur lesquelles elle se positionnera. Notre système de retraites doit s'appuyer sur deux piliers : la retraite par répartition et un bon taux de remplacement. Ces deux points ne sont pas négociables.

Dans ce cadre, l'UNSA refusera la remise en cause de l'âge légal de départ à la retraite à 60 ans, qui, en l'état du fonctionnement du marché du travail et des écarts d'espérance de vie à 60 ans ne pourrait qu'aggraver les inégalités d'accès des assurés au droit à la retraite. De même, l'UNSA défendra le maintien de la prise en compte des six derniers mois pour le calcul des pensions des fonctionnaires. Ce mode de calcul prend en compte les différences de rémunérations entre le privé et le public.

L'UNSA posera le problème de l'augmentation des cotisations (patronales comme salariales) et de l'élargissement de l'assiette.

Nous rappelons que toute réforme doit se faire dans la justice sociale. C'est pourquoi il est indispensable de traiter, d'entrée de jeu, la question de l'emploi des seniors et de la prise en compte de la pénibilité. La préservation de notre système de retraite est un sujet trop sérieux pour qu'il soit traité à coup de petites phrases.

L'UNSA appelle donc chacun à plus de responsabilité dans ses propos.

L'avenir des auxiliaires de vie scolaire soumis aux arbitrages ministériels

Lors de la séance du Comité national consultatif des personnes handicapées du 19 janvier, les organisations syndicales ont interpellé Nadine Morano, secrétaire d'État aux Solidarités, sur les mesures prises à la hâte en fin d'année 2009 (Cf. UNSA-Infos du 11 janvier 2010).

Elles ont particulièrement insisté sur les mobilisations autour de la situation des Auxiliaires de vie scolaire (AVS) dont le contrat venait à expiration à la rentrée 2009. Le gouvernement a mis en place un dispositif de reprise associative qui aura concerné au final moins d'une centaine d'AVS sur les 10.000 concernées à terme.

Le groupe de travail sur la professionnalisation des auxiliaires de vie scolaire mis en place à l'automne 2009 a fait un travail considérable d'exploration, mais au stade où nous en sommes, le pire serait d'en sortir avec une « professionnalisation » *a minima*, sur la base d'une reconnaissance de qualification sous-évaluée, et sans avoir réglé le problème du cadre d'emploi, du pilotage, du financement.

Il est urgent, pour les familles comme pour les AVS actuels, de sortir ces personnes de la précarité, de leur assurer un cadre d'emploi pérenne, avec un niveau de compétence que les organisations syndicales situent

au niveau IV, de doter les départements d'un véritable service de l'accompagnement des jeunes, permettant une égalité d'accès au service sur le territoire pour les familles des enfants handicapés dont les besoins d'accompagnement auront été reconnus. Le financement de ces services doit être public, contrôlé, chaque acteur (Éducation nationale, collectivités territoriales, MDPH Maisons départementales des personnes handicapées...) devant participer à la hauteur de ses obligations légales dans le cadre de la prestation de compensation notifiée par la MDPH.

Résultats d'élections professionnelles

Dans l'entreprise de transport interurbain TLV (59) de 66 salariés, les élections professionnelles se sont déroulées le 4 février 2009, l'UNSA emporte l'ensemble des sièges (3) au comité d'entreprise.

Lors de l'élection d'un délégué du personnel au sein de la Fédération Française de Cyclisme, l'UNSA l'emporte avec 20 voix sur 31 suffrages exprimés.

Lors de l'élection des représentants du personnel au sein du CTP de la CNSA (Caisse Nationale de Solidarité pour l'Autonomie), tutelle entre autres des Maisons Départementales des Personnes Handicapées, l'UNSA remporte les trois sièges et 56% des voix, loin devant la CGT, la CFTC et FO.

Avis de la CNCDH sur le port du voile intégral

La Commission nationale consultative des droits de l'homme (CNCDH), dont l'UNSA est membre, s'est réunie le 21 janvier dernier. Elle a adopté un avis sur le port du voile intégral suite à la création d'une mission d'information parlementaire sur le port de la burqa ou du niqab sur le territoire national, rebaptisée mission d'information parlementaire sur le port du voile intégral. Celle-ci doit rendre son rapport à la fin du mois.

Dans son avis, la CNCDH affirme qu'elle n'est pas favorable à une loi prohibant de manière générale et absolue le port du voile intégral. Elle rappelle que le soutien aux femmes qui subissent toute forme de violence doit être une priorité politique. Elle préconise, afin de lutter contre toute forme d'obscurantisme, d'encourager la promotion d'une culture de dialogue, d'ouverture et de modération, afin de permettre une meilleure connaissance des religions et des principes de la République. La CNCDH appelle au renforcement des cours d'éducation civique et demande le strict respect du principe de laïcité et du principe de neutralité dans les services publics, et l'application des lois existantes.

Le projet d'avis sur le Défenseur des droits a été renvoyé, après débat, à la prochaine assemblée plénière du 4 février.

Pour la CES, les trois défis de la présidence espagnole

L'UNSA approuve les revendications présentées à la présidence espagnole de l'Union européenne, le 21 janvier, par une délégation syndicale conduite par la Confédération européenne des syndicats (CES) et comprenant les affiliés espagnols (CCOO et UGT). Dans son mémorandum remis traditionnellement à chaque nouvelle présidence, la CES demande à l'Espagne de relever trois défis. Le premier consiste à sortir l'Europe de la crise en menant un combat déterminé contre le chômage et la précarité. Près de 23 millions d'européens étaient au chômage en novembre soit 5 millions de plus qu'un an auparavant. Le taux de chômage des jeunes atteignait 21,4% contre 9,5% pour l'ensemble de la population. Pour la CES, il faut mettre en œuvre une réglementation des marchés financiers qui interdise le retour du « capitalisme casino » et se garder de supprimer prématurément les mesures de soutien à l'économie.

Le second concerne la lutte contre le changement climatique après l'échec de la Conférence de Copenhague. L'Union européenne doit consacrer, durant les trois prochaines années, 1% de son PIB pour édifier une économie verte et assurer une transition socialement juste, comme base du changement du modèle de production. Elle doit militer activement pour un accord mondial ambitieux, équilibré, global et contraignant.

Le troisième défi est de renforcer le modèle social européen en adoptant un Protocole de progrès social afin de garantir les droits sociaux fondamentaux au sein du marché unique et une révision de la directive sur le détachement des travailleurs. Avec le traité de Lisbonne, l'Union doit agir selon le principe d'une « économie sociale de marché » notamment pour atteindre les objectifs de plein emploi et de solidarité.

Consultez le site «l'UNSA et l'Europe» sur la page d'accueil du site UNSA
<http://europe.unsa.org/>